



MARCHES PUBLICS

Marché de Services

« Maintenance préventive et corrective des installations contre l'incendie dans les bâtiments gérés par le PNRA »

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Madame Françoise PERON, Présidente
Adresse : 15 Place aux foires, BP 27	Code postal - ville 29590 LE FAOU
Téléphone : 02.98.81.90.08	Dossier suivi par : S GOBBE ; MJ LEZENVEN
Télécopieur : 02.98.81.16.30	Adresses de courrier électronique : Samuel.gobbe@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

Date limite de réception des offres : vendredi 3 juin 2016 à 12 Heures.

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A.Type / forme du marché :

Marché de services, à lot unique, passé selon la procédure adaptée selon l'ordonnance 2015

Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG de Fournitures courantes et Services en vigueur.

B.Objet du marché :

Maintenance préventive et corrective des installations contre l'incendie dans les bâtiments propriétés et mis en gestion au Parc naturel régional d'Armorique.

C. Forme du prix :

Prix ferme

Durée de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Pas de variante

D. Durée du marché :

Le délai d'exécution de la prestation est fixé à 36 mois à compter de la notification du marché qui vaudra ordre de service de commencer la mission sous réserve des financements obtenus.

E. Condition d'envoi ou de remise des offres :

Date limite de réception des offres : **vendredi 3 juin 2016, à 12 heures (heure limite de dépôt), en aucun cas il s'agit du cachet de La Poste.**

L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées ci-dessus et dans la page de garde du présent règlement de consultation.

Offre remise sur support papier

Les offres sont à adresser au :

Parc naturel régional d'Armorique,
15 Place aux foires, BP 27 – 29590 LE FAOU

Modalités de réponse sur support papier

- Dépôt contre récépissé au bureau du Parc (15 Place aux foires – 29590 LE FAOU),
- Envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception
- **Mentionner sur l'enveloppe «MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE DANS LES BATIMENTS DU PNRA » NE PAS OUVRIR**

F. Pièces à fournir :

- l'acte d'engagement, complété, accompagné d'un dossier complet de mise en œuvre des prestations (bordereau de prix à compléter, qualité du mémoire technique, délai d'intervention), datés et signés par le candidat,
- la lettre de candidature et la déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : www.minefi.gouv.fr (thème marchés publics)
- les attestations fiscales et sociales,
- les attestations d'assurances en-cours de validité,
- le cahier des charges, paraphé et signé,
- le règlement de consultation, signé,
- les références professionnelles et compétences de moins de 3 ans sur des opérations similaires ou apporter la preuve de sa capacité,
- une présentation de l'entreprise ou de chaque membre du groupement (moyens mis en œuvre ; appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières).

ARTICLE 3 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

A Modalités des candidatures :

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint selon les règles du code des marchés publics. Il sera interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

B Jugement des offres :

Ce jugement des offres sera effectué selon les conditions prévues aux articles de l'ordonnance 2015 et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- | | | |
|---|--|------|
| 1 | Valeur technique de l'offre (qualité du mémoire technique, référence, délai d'intervention en cas d'urgence) | 60 % |
| 2 | Coût global de la prestation (maintenance, déplacement, frais annexes) | 40 % |

Méthode de notation pour le critère « valeur technique de l'offre » :

- sous-critère 1 : qualité du mémoire technique : 20 points /60
- sous-critère 2 : référence : 20 points / 60
- sous-critère 3 : délai d'intervention en cas d'urgence : 20 points / 60

Les offres de chaque candidat seront analysées, les offres inappropriées au sens de l'ordonnance 2015 seront éliminées.

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Les candidats non retenus en sont informés conformément à l'ordonnance 2015.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

A _____, le